



JUIN 2010

ETAT CIVIL

★ Naissances

- Louis VEDOVATI, 2 allée des Bruyères, le 21 avril
- Mathilde FAUJOUR, 9 rue Louis Pasteur, le 22 avril
- Lou LAPERROUSE PENNEC, Pont Méan, le 8 mai
- Gurvan LE GLÉAU, 24 route du Valy Lédan, le 10 mai

★ Publication de mariage

- Arnaud DEMARCHIS, 12 rue des ajoncs et Caroline LE NORMAND, Plabennec

URBANISME

★ Demandes de Déclaration Préalable

- Jean-François POULMARCH, 1 rue de l'Orée Abri jardin
- Jean-Marc MALEVILLE, 9 rue Victor Hugo Panneaux photovoltaïques
- Nicolas MODARD, 9 rue des Myosotis Abri jardin

★ Accords de Déclaration Préalable

- Arnaldo DE OLIVEIRA, Porsquélen Construction pigeonnier
- Frédéric PARCELLIER, 22 rue des Alouettes Fenêtre en porte-fenêtre
- Jean-Paul BONAVENTURE, 7 rue Victor Hugo Ravalement
- Jean-Philippe MORVAN, 11 rue des Myosotis Clôture + Abri jardin
- Elodie DERAMAIX, 27 rue des alouettes Abri jardin
- Jimmy NOURRY, Penhoat Vélux
- ATGT, Villa Fleurie Division terrain
- Dominique DIVERRES, 13 rue du petit bois Clôture
- Olivier COURCOL, 8 rue Versant Sud Muret + Claustra + Abri de jardin
- Mickaël GUIVARCH, 3 rue des Eglantiers Clôture
- Daniel CORCUFF, 3 rue du Petit Bois Création mur
- Michel LESVEN, 13 Kerzu Carport
- Michel HEURTEL, 6 route de Guipavas Clôture

★ Demandes de Permis de Construire

- Commune, bourg Extension école
- Céline INIZAN, Clos de Lésivy Maison
- MICHEL/GERBAUD, Clos de Lésivy Maison
- GRANNEC/LE GUILLOU, Clos de Lésivy Maison
- CREN/CALVEZ, Clos de Lésivy Maison

★ Accord de Permis de Construire

- Eric CRESSANT, Pont Méan Véranda

PASSAGE DU DERATISEUR

Il sera présent sur la commune **du 31 mai au 4 juin**. Les particuliers qui désirent le passage du dératiser doivent s'inscrire en Mairie pour le **vendredi 4 juin**.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.31.05	Carottes râpées/Lentilles à la berrichonne/Yaourt pulpé
M.01.06	Salade complète/Aiguillette poulet-Poêlée légumes/Gaufre
J.03.06	Melon/Spaghettis bolognaise/Fruit de saison
V.04.06	Tomate-Mais/Filet Hoki pané-Frites au four/Yaourt sucré
L.07.06	Melon/Jambon grill-Pommes noisette/Yaourt sucré
M.08.06	Betteraves ciboulette/Mêlée colin-Petits légumes-Riz/Fruit
J.10.06	Taboulé aux épices/Escalope-Gratin courgettes/Fruit
V.11.06	Tomate entière/Burger bœuf-Purée potiron/Beignet pomme
L.14.06	Crêpe fourrée/Filet poulet-Petits pois-carottes/Yaourt sucré
M.15.06	Rillettes/Filet colin-Pommes vapeur/Fromage blanc
J.17.06	Melon/Bœuf braisé-Ebly/Compote aux deux fruits
V.18.06	Salade piémontaise/Rôti porc-Poêlée légumes/Fruit
L.21.06	Céléri/Sauté bœuf-Ratatouille-Semoule/Yaourt sucré
M.22.06	Melon/Lasagnes bolognaise/Fruit
J.24.06	Macédoine/Aiguillette poulet-Carottes/Eclair au chocolat
V.25.06	Concombres/Hoki-P. de terre provençales/Petits suisses
L.28.06	½ pamplemousse/Burger-Haricots verts/Chocolat liégeois
M.29.06	Saucisson sec/Dos colin-Riz pilaf/Yaourt pulpe fruits
J.01.07	Melon/Chipolatas-Coquillettes/Fromage blanc
V.02.07	Tomate à croquer/Filet dinde-Chips/Fruit

INFOS UTILES

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE A LANDERNEAU

recherche des bénévoles souhaitant participer de manière régulière aux ouvertures de la vesti'boutique le mercredi après-midi et le samedi matin de septembre à juin. Vous pourrez à cette occasion mener plusieurs types d'actions :

- Ecoute, logistique, trier les vêtements, mise en rayon, conseils auprès des usagers etc... Des formations sont également proposées aux bénévoles. Si vous souhaitez donner un peu de temps pour ceux qui en ont besoin et participer à cette activité de solidarité afin que chacun puisse se vêtir correctement, vous pouvez nous contacter par mail: dl.landerneau@croix-rouge.fr ou par téléphone ☎ 06.67.14.01.10.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ **02.98.20.20.90** - Fax : **02.98.20.29.18**

e-mail : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

INFOS DU MOIS

RECENSEMENT DES JEUNES

PARCOURS CITOYEN

Modalités de recensement des françaises et des français nés en JUIN 1994

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 26 juin

Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 14.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Jacques COZIAN, Maire.

INFORMATIONS

A. REUNION DE COMMISSIONS

Sont présentés en séance les comptes rendus des commissions et des groupes de travail qui se sont réunis dans les domaines suivants : Sports, Voirie, Ecole, Local Jeunes, Site Internet, Subventions, Finances.

B. COUTS DES SERVICES COMMUNAUX

(a) Coût de revient de la garderie

Le coût de revient de la garderie pour l'année scolaire 2009 s'est élevé à 25 130 € contre 24 593 € l'année précédente. Les charges fixes ont augmenté de 54% du fait notamment de la facture de chauffage, consécutive à l'augmentation du prix du gaz et à la consommation excessive en raison d'un défaut de réglage de la chaudière en période d'essai. Les charges de personnel ont baissé de 4% en raison de la diminution du nombre de jours. Les recettes liées aux ventes ont progressé de 6%. Le bilan global accuse un déficit 5 302 € contre 5 015 € l'année précédente, soit une participation communale de 0,96 € par vacation, contre 0,89 € l'année précédente.

(b) Coût de revient de la cantine

Le coût de revient de la cantine pour l'année scolaire 2009 s'est élevé à 53 242 € contre 53 400 € l'année précédente. Les charges fixes sont demeurées stables à 12 %. La part des achats de repas est de 37 % contre 40 % du fait de la baisse de fréquentation. De ce fait, c'est naturellement la part des charges de personnel qui est passée de 47 % à 51 %.

Les recettes se sont élevées à 32 965 € contre 33 504 € en 2008 (- 1,60 %). Le déficit supporté par la commune est de 20 683 € contre 20 422 € (+ 1,28 %). Le coût de revient du repas est ainsi de 5,60 € au lieu de 5,19 € et la participation de la commune par repas est de 2,17 € (38,9 %) contre 1,98 € (38,15 %) l'année précédente.

Les chiffres 2010 font apparaître une tendance de la fréquentation à la hausse.

C. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE KERAVAL - Marché de maîtrise d'œuvre

Une consultation a été lancée auprès de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur de Kéruvel, suite à l'étude de secteur qui y a été réalisée.

L'opération comporte deux tranches : une tranche ferme concernant la réalisation de la phase 1 de 30 lots et une tranche conditionnelle concernant l'aménagement des abords de la RD N°59 dont la réalisation s'effectuerait sous réserve de l'obtention de la subvention ECO FAUR qui sera sollicitée.

L'examen des offres fait apparaître que, compte tenu des critères de sélection définis dans la consultation, la meilleure proposition est celle présentée par le groupement Léopold, Querellou, Sévaux, pour un montant de 34 295,30 € pour la tranche ferme et 6 697,60 € pour la tranche conditionnelle, pour former un montant global de 40 992,90 €.

Préalablement à l'étude de composition du lotissement, des sondages ont été réalisés dans le terrain, dans le cadre de l'application de la Loi sur l'eau.

D. EXTENSION DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE - Notification de DGE

Suite au dossier qui a été adressé, Monsieur le Préfet du Finistère a informé le Maire qu'une subvention d'Etat de 100 000 € a été notifiée au titre de la DGE pour la construction des bâtiments à l'école Jean de La Fontaine.

E. EXTENSION DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

La demande de permis de construire a été déposée le 19 avril.

F. EGLISE - Consolidation de la charpente

En accord avec les Services de l'Architecture et du Patrimoine, une étude a été commandée à la SARL Le Ber de Sizun, entreprise agréée des Bâtiments de France pour la remise à jour du diagnostic de la charpente de la 2^{ème} partie, à savoir le porche nord, le bas côté nord, les trois travées occidentales de la nef et le bas côté sud, pour un montant TTC de 2 092,00 €.

G. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Bilan des diagnostics du SPANC

Le SPANC a établi un bilan des diagnostics réalisés sur la commune portant sur les installations individuelles d'assainissement ; Le tableau ci-après donne le résultat des diagnostics effectués avec les pourcentages par rapport aux installations contrôlées.

Polluant Pollution avérée	Non acceptable	Susceptible d'être polluant	Tolérable	Acceptable sous réserve de travaux	Pas De conclusion possible
7,5 %	10,9 %	39,7 %	4,6 %	14,6 %	22,7 %

Pour les **pollutions avérées** on observe notamment les déversements directs dans les fossés (eaux de machines à laver, eaux de vaisselle). Des travaux doivent obligatoirement être entrepris.

Dans le **non acceptable**, ainsi que les **Susceptibles d'être polluants**, il s'agit surtout d'installations comprenant des puits perdus dont la construction est interdite depuis 1996. Très souvent il s'agit de rejets directs dans le puits perdu sans pré traitement ou après pré traitement insuffisant.

Dans la rubrique **Tolérable**, il s'agit essentiellement de systèmes incomplets mais correctement entretenus, réalisés selon les normes en vigueur lors de leur installation. Toutes les eaux sont au moins prétraitées, ne présentent pas de risques de pollution à court ou moyen terme.

Dans la rubrique **Pas de conclusion possible**, on observe notamment les installations dont l'accès n'est pas possible soit en partie, soit en totalité, les installations sont considérées inconnues.

Dans la rubrique **Acceptable sous réserve de travaux** on dénombre surtout les installations sur lesquelles de légères améliorations sont souhaitables.

H. RAPPORT ASSAINISSEMENT

Le rapport d'activités du service d'assainissement est présenté en séance.

I. TRES HAUT DEBIT

Le Conseil Général a engagé une étude de desserte en haut débit, visant desservir l'ensemble du territoire du département en très haut débit (2 mégabits/s) pour 2012, par deux procédés : la fibre optique dans des secteurs stratégiques et le wimax pour le reste du territoire. La commune serait concernée par les deux techniques, dont la fibre optique dans la zone de Penhoat. Des réflexions sont en cours afin de desservir le bourg par ce réseau. C'est pour cette raison que désormais, à Saint-Divy, les opérations d'enfouissement de réseaux sont mises à profit pour la pose de fourreaux en attente, destinés à recevoir la fibre optique. Cette perspective confirme l'intérêt de poursuivre dans cette voie.

J. REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

- ⇒ Commande de matériel école numérique,
- ⇒ Achat d'un défibrillateur, installé dans la salle de sports. Une présentation sera faite aux associations.
- ⇒ Acquisition d'un but de basket et d'un afficheur de scores dans la grande salle de sports,
- ⇒ Elagage des branches route de Enez Coat,
- ⇒ Construction de trois caveaux dans le cimetière,
- ⇒ Route de Judée : dégagement de visibilité avec la route départementale, réalisé par le Conseil Général avec participation financière de la commune,
- ⇒ Démolition des vestiaires et tribunes de l'ancien terrain de football,
- ⇒ Acquisition d'un robot de tennis de table pour l'entraînement des jeunes,
- ⇒ Local infirmiers –logement social : L'avis de consultation de maîtrise d'œuvre a paru dans la presse le 18 avril. La date limite de remise des offres est fixée au 19 mai.
- ⇒ Etude Aménagement et développement durable : La consultation de maîtrise d'œuvre est en cours jusqu'au 26 mai 2010,
- ⇒ Schéma directeur des eaux pluviales : La préparation de la consultation pour l'étude est en cours.

DECISIONS

K. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Comme chaque année, il appartient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante.

Résultats du tirage :

- 1/ RASTEL épouse CABON Valérie – 4 rue des alouettes
- 2/ GUIVARCH Mikaël - 3 rue des églantiers
- 3/ MADEC Jean-Yves - Pen Ar Pont

L. PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs

Il est décidé de revaloriser l'emploi d'agent technique Principal 2^{ème} classe au service voirie au niveau d'agent technique Principal 1^{ère} classe et de transformer l'emploi d'agent technique 2^{ème} classe au service voirie, actuellement à 27 heures 50 par semaine en emploi à 35 heures par semaine.

1- EXTENSION DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE - Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe 3 du contrat de Pays avec le Conseil Régional

L'estimation globale de l'opération s'élève à 989 000 € HT.

Cette opération rentre dans les critères d'éligibilité de subventions du Conseil Régional.

Les financements escomptés sont les suivants :

□ DGE	100 000 €
□ Conseil Général	60 000 €
□ Région - volet 3 Contrat de pays	50 000 €
□ Commune	779 000 €

Le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional au titre de l'enveloppe 3 du Contrat de Pays.

2- REHABILITATION DE BATIMENT MIXTE SERVICE PARA MEDICAL/LOGEMENTS - Mise en place d'une commission spécifique des marchés

La réalisation de ce programme en partenariat technique et financier avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas se traduira par des consultations dans laquelle la commune sera amenée à prendre des décisions impliquant financièrement les deux collectivités. Il est donc décidé de mettre en place une commission spécifique de marchés comprenant des représentants avec voix délibérative, des deux organismes concernés.

3- ETUDE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT ET SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Un groupe de travail est constitué. En font partie : Alain KERNEIS, Michel CORRE, André LEZIART, Hervé LEAL, Maryse DUBET, Laurence MOUDEN.

4- PRIX DES CAVEAUX

Trois nouveaux caveaux simples viennent d'être aménagés dans le cimetière. Il est décidé de fixer le prix de vente du caveau simple à son prix d'achat, soit : 1 566 €. Le prix de la concession s'ajoute à cette somme.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Suite à l'orientation prise par le Conseil Municipal pour l'attribution des subventions aux associations et après examen par les commissions concernées, il est décidé d'allouer les subventions ci-après aux associations qui en ont fait la demande.

Pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, les bases ont été réévaluées de 1 %.

Les membres du Conseil Municipal assumant la présidence d'associations (ou détenant procuration) se sont abstenus pour ce qui concerne les associations qu'ils représentent, en raison du risque du délit d'ingérence.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Courir à Saint-Divy	382 €
SDS Tennis Table	2 749 €
SDS Foot	1 329 €
Saint Divy Gym	467 €
Club Cyclo	120 €
Société de chasse	259 €
Marche avec nous	170 €
Le Grand Roque	99 €
SDS Basket	884 €
FSGT (course Sill)	50 €
TOTAL	6 509 €

6- SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS (caractère social et humanitaire)

Suite à l'orientation prise par le Conseil Municipal pour l'attribution des subventions aux associations et après examen par les commissions concernées, il est décidé d'allouer les subventions ci-après aux associations qui en ont fait la demande.

HUMANITAIRES	
Entraide cancer du Finistère	44 €
Secours populaire	36 €
Resto du cœur	36 €
Croix rouge	36 €
Secours populaire	36 €
Donneurs de sang	36 €
Vie libre	36 €
Secours catholique	36 €
Adapei	44 €
Croix d'or	36 €
Banque alimentaire	44 €

à caractère social	
Amis de la lecture	1 407 €
Théâtre Oxygène	637 €
Anciens combattants	167 €
Amicale Laïque	129 €
APEL	129 €
Asso des 4 clochers	162 €
Amicale du personnel	1 870 €
Comité de jumelage	158 €
TOTAL	5 079 €

7- BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Quelques réajustements sont apportés au budget sans modification de l'enveloppe global.

8- COUT D'UN ELEVE A L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE - Contrat d'association avec l'école Sainte Marie

Le coût d'un élève à l'école Jean de La Fontaine s'est élevé pour l'année 2009 à 590,85 € en moyenne. Il était de 608,17 € l'année précédente. La différence s'explique par la baisse des frais de personnel (-7,8 %) du fait de la diminution du nombre de jours de classe. Les frais fixes sont relativement stables (19 892 € contre 19 034 € l'année précédente).

Considérant que le montant alloué à l'école Sainte Marie dans le cadre du contrat d'association ne doit excéder le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique, le conseil Municipal fixe le forfait par élève à 590,85 € pour 2011.

9- EXTENSION DE RESEAU MESGRAL - Convention avec le GAEC

Un projet d'extension d'élevage du GAEC de Mesgral nécessite une extension du réseau basse tension. En application des dispositions en vigueur, la commune fait l'avance d'une partie du montant (20 € par mètre), qui lui est ensuite remboursée par le demandeur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention en ce sens avec le GAEC.

10- AMENAGEMENT DE L'ACCES A LA DIVISION CREAC'HCADDEC - Convention avec les consorts

La division de la parcelle des consorts Créac'hcaddec en deux lots implique un accès donnant sur la route départementale, conformément aux directives de l'Agence Technique Départementale données dans la déclaration préalable. Le coût de l'opération est à la charge du demandeur. En accord avec ce dernier, ces travaux seront inclus dans l'appel d'offres que réalisera la commune pour les travaux de voirie 2010. Le montant de l'opération sera ensuite reversé à la commune par l'aménageur, sur la base d'une convention.

11- ALSH - BILAN 2009 - BUDGET PREVISIONNEL 2010

Compte de Résultat : Il fait apparaître un excédent de 610 €, conséquence de la fréquentation plus forte que prévue.

Le Budget prévisionnel s'équilibre à 53 986 € en charges et produits. La participation communale s'élèvera ainsi à 13 972 €.

Pour ce qui est des familles, la participation demeure inchangée :

⇒ 13,80 € pour la journée,

⇒ 11,00 € pour la demi-journée.

Le Conseil municipal approuve ces dispositions.

DECHETTERIES

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2010 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

DEPOTS DE DECHETS DE JARDIN DANS LA REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

⇒ Pour les déchets de jardin seulement : du Vendredi 17 h au Lundi 8 h 30 et du Mercredi 18 h au Jeudi 8 h.

Mercredi		Vendredi	
02.06	Rue jonquilles/Bleuets	04.06	Rue des Alouettes
09.06	Kerhuel	11.06	Orée du bourg
16.06	Versant Sud	18.06	Lésivy
23.06	Kérellou	25.06	Rue Louis Aragon
30.06	Rue des Alouettes	02.07	Rue jonquilles/Bleuets

ENTRETIEN JARDINS ET PELOUSES

Il est rappelé à chacun les règles à respecter.

Limitation du bruit

L'usage des engins de jardinage à moteur est limité aux périodes suivantes : de 8 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables, de 9 h à 19 h le samedi et de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Fumées de feux de jardin

Il est conseillé de porter les déchets végétaux au dépôt vert de La Forest et d'éviter les feux de jardins, source de désagréments pour le voisinage. Le règlement sanitaire départemental interdit toute émanation de fumées opaques ou toxiques. Sont notamment interdits, les brûlages des pneumatiques et des huiles de vidange.

Les haies doivent être entretenues de façon à ne pas gêner ni la visibilité, ni la circulation sur les trottoirs. Les personnes acheminant des coupes de végétaux vers la déchetterie doivent impérativement attacher leur cargaison, voire la bâcher, afin d'éviter que les branchages ou des outils ne tombent sur la chaussée, ce qui peut occasionner des accidents.

Protection incendie

Un arrêté préfectoral interdit les feux à moins de 200 m des bois, forêts, taillis.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES ABERS/COTE DES LEGENDES

Jardiner au naturel : quand et comment mettre un paillis ?

Le paillage, technique de couverture du sol avec des débris végétaux, permet d'éviter la pousse des mauvaises herbes. Il faut cependant respecter certaines règles avant l'installation du paillis :

- ☞ Bien extirper toutes les mauvaises herbes et leurs racines pour les vivaces (chiendent, liseron, ...)
- ☞ Décompacter si nécessaire avec une fourche à bêcher
- ☞ Apporter du compost
- ☞ Bien niveler
- ☞ Pailler, le mieux étant de le faire juste après la taille des végétaux

Tous ces conseils, vous les retrouverez dans des documents d'informations, disponibles sur simple demande auprès d'Anne-Gaël SIMON – Agence de développement du Pays des Abers/Côte des Légendes – ☎ 02.98.89.78.44

PESTICIDES ? SOYONS VIGILANTS !

Les risques

L'utilisation de produits chimiques pour le désherbage n'est pas anodine : les risques sont réels pour votre santé (intoxication aigüe par inhalation, ingestion directe ou contamination de produits consommables) et pour l'environnement (pollution des nappes phréatiques par lessivage ou des rivières par ruissellement).

La réglementation

Afin de préserver la qualité des eaux, un arrêté préfectoral de 2005, complété en 2008, interdit d'utiliser tous pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) :

- ☞ à moins de 5 mètres des cours d'eau et plans d'eau, sachant que cette distance peut passer à 20, 50 ou 100 selon le produit utilisé (consultez l'étiquette).
- ☞ Dans et à moins de 1 mètre de la berge des fossés (même à sec), collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages.
- ☞ Sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout

En cas d'infraction, les utilisateurs de produits peuvent être verbalisés.

SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
06.06	S LEMOINE 15 Place Gal de Gaulle D PREMEL-CABIC - Kergreis
13.06	S CORRE-JOILLAT 32 quai de Léon D DEROFF - Plouñeventer
20.06	S MOIGN - 82 rue Fontaine Blanche D LE PORT - Plouédern
27.06	LACOSTE - 2 Quai de Léon

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET PARAMEDICAL- 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes ☎ 02.98.20.33.33 *tous les jours urgences respiratoires le WE*
MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – BOUCHER Xavier
Infirmiers ☎ 02.98.20.33.40 - *tous les jours*
LE GALL Yolande – GUILLOU Bernard
Pédicure podologue ☎ 02.98.20.38.91 *tous les jours sauf WE*
COMPAGNON Audrey

VIE PAROISSIALE

MESSES EN JUIN

Date	10h30	10h30
6.06	St Divy	Landerneau – Loc-Eguiner
13.06		Landerneau - Pencran – Plouédern – Ploudiry (ADAL)
20.06	St Divy	Landerneau – La Martyre
27.06	St Divy (ADAL)	Landerneau - La Roche Maurice – Pencran - Tréflévénez (pardon)

Le 19 juin : "FESTI-CATÉ" (fête de la catéchèse) avec les paroisses de Dirinon et Pencran.

VIE ASSOCIATIVE

ST-DIVY SPORTS BASKET recrute pour la saison 2010/2011 joueurs, joueuses toutes catégories de baby à seniors, débutants acceptés. Possibilité d'assister aux entraînements de fin de saison. Contacts : C. RINGEARD ☎ 02.98.20.30.78 – G. BIHAN POUDEC ☎ 02.98.20.22.09

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

La kermesse de l'école aura lieu le **13 juin**. Ouverture des stands à 14 h 00 : buvette, restauration, plantes, pêche à la ligne, casse boîtes, jouets, tir au but, bouteille suspendue, maquillage, course en sac et tour en calèche, structure gonflable...

Plus nous serons nombreux et plus la kermesse sera joyeuse !

L'AMICALE LAIQUE de **l'École Jean de la Fontaine** vous propose un repas « COCHON GRILLE » pour finir l'année scolaire et faire la fête le **SAMEDI 26 JUIN** à la salle socioculturelle de St Divy à partir de 19h00.

Le menu adulte comprend : 1 apéritif offert, 1 plat, 1 dessert, 1 café. Le menu enfant (jusqu'à 12 ans) comprend : 1 plat, 1 dessert.

Votre bulletin d'inscription est à déposer **POUR le 11 juin** dans la boîte aux lettres de l'école Jean de la Fontaine.

✂

Coupon Réponse

A RETOURNER POUR LE 11 JUIN 2010

NOM - Prénom.....

Nbre d'adultes sur place		x 11 €	=
Nbre d'enfants sur place		x 5,50 €	=
Nbre de parts adulte à emporter		x 9,50 €	=
Nbre de parts enfant à emporter		x 5 €	=
Paiement : espèces, chèque (à l'ordre de l'Amicale Laïque de St Divy)		TOTAL €

Personne à contacter de 18h à 20h30 : M. Gaël SAUVIGNET ☎ 02.22.08.59.79

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - AMIS DE LA LECTURE

Réunion mensuelle le **mardi 1^{er} juin à 20 H 30**

L'assemblée générale se tiendra le **vendredi 4 juin** à 20 h 30.

Venez nombreux !

Mardi : 17 h 30 – 18 h 30	Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30
01.06 → Kermarrec	02.06 → Tanguy
08.06 → Le Bec	09.06 → Durif
15.06 → Le Gall M.J.	16.06 → Dorval
22.06 → Kermarrec	23.06 → Rozec/Peters
29.06 → Le Bec	30.06 → Tanguy
Vendredi : 17 h 30 - 18 h 30	Samedi : 11 h 00 – 12 h 00
04.06 → Férec	05.06 → Le Goff
11.06 → Guillerm/Kervarec	12.06 → Dorval
18.06 → Laot	19.06 → Mesmeur
25.06 → Le Gall A.	26.06 → Le Borgne
02.07 → Férec	03.07 → Le Goff

Le groupe des ADOS « Tokfé » du **THEATRE OXYGENE** et le groupe des 12 –14 ans vous annoncent leur spectacle.

La première partie sera jouée par les ados qui présenteront un conte écrit par eux-mêmes et mis en scène avec l'aide de leur professeur : « **le grenier enchanté** ». Il s'adresse aux plus petits (à partir de 2 ans) mais fera aussi rêver les grands ...

En deuxième partie, les 12-14 ans interpréteront « **Miroir, gentil miroir, dis moi...** »

« *Il était une fois une jolie et jeune femme qui se maquillait à n'en plus finir ...A rendre fou son entourage...* »

10 jeunes comédiens, dans une comédie mystérieuse loufoque !?

Les représentations auront lieu **à la salle socioculturelle du Valy Lédan** les :

Vendredi 4 juin à 20 h 00 - Samedi 5 juin à 20 h 00

Tarif : 5 € – réduit : 4 € (12 ans à 16 ans) – 2 € moins de 12 ans) Venez les applaudir et bon spectacle à tous.

RAPPEL : l'Assemblée Générale du **THEATRE** se déroulera le **vendredi 25 juin** à 18 h 30. Merci de votre présence.

MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
06.06	Argenton
12-13.06	Week-end à Riec Sur Belon
20.06	Lanhourneau
27.06	Brignogan

Il est aussi prévu le **samedi 19 juin** au matin le nettoyage du circuit de randonnée de ST-DIVY – Avis aux bénévoles – Rendez-vous au bourg à 8 h. Pas de marches en juillet, ni en août.

PETITES ANNONCES

- Nous recherchons une personne sur St-Divy qui pourrait amener nos enfants au centre aéré du 26 juillet au 31 août. Et durant la fermeture du centre, les garder à notre domicile du 2 août au 13 août. Vous pouvez nous contacter au ☎ 02.98.02.44.07.
- **Vends** canapé-lit, simili cuir noir, prix : 200 € à débattre ☎ 02.98.20.30.55
- **Assistante maternelle agréée** habitant à Kersaint Plabennec **dispose de 2 places** à compter de début septembre ☎ 02.98.40.14.58
- **Recherche** hivernage pour une remorque de bateau, 7 m 70 x 2 m 50 ☎ 06.16.59.59.70 - ☎ 02.98.20.31.82
- **Vends** cause double emploi **frigo** Whirlpool 276 l, tout utile, hauteur : 1,40 m – largeur : 0,60 m – Prix : 200 € ☎ 02.98.20.22.62

Bientôt sur St-Divy, **donne cours de guitare** (acoustique ou électrique) pour débutants.

Pour vos enfants ou pour vous-même, je vous **propose un apprentissage de la guitare** (en solo ou en groupe suivant les créneaux horaires) par des méthodes simples (tablatures) avec une pratique directe de l'instrument, ceci à des tarifs intéressants.

Les cours seront dispensés à mon domicile sur St-Divy, pour des séances d'une durée de 25 minutes (conseillé pour les enfants) ou de 50 minutes.

Vous avez des doutes sur vos capacités, n'hésitez pas !!

Contactez-moi au ☎ 02.98.20.28.34 ou ☎ 06.15.57.43.02

par mail : lou29@cegetel.net

OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie) Un gilet adulte, un portable, une paire de gants, une paire de lunettes